

LA PLUME DES ARTISANS

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1. Objet

Le prestataire nommé « La Plume des Artisans » est représenté par Madame Audrey Noiret, créatrice de la micro-entreprise domiciliée au huit impasse du Levant, 07170 LAVILLEDIEU, numéro de Siret: 88159096200018.

La Plume des Artisans, le prestataire, propose ses services en assistantat administratif et commercial auprès des professionnels. L'exécution des prestations s'effectue en télétravail (au domicile du prestataire) ou dans les locaux du client (sur site).

Article 2. Application des conditions générales de vente

L'exécution de toutes prestations implique de la part du client l'acceptation des présentes conditions générales de vente. Aucune condition particulière ou générale ne peut prévaloir sur les présentes conditions générales de vente, conditions que le client déclare avoir lues, comprises et acceptées.

Article 3. Lieux d'exercice et d'intervention

Le prestataire peut effectuer son travail dans les locaux du client, le matériel nécessaire à la réalisation des prestations demandées doit être mis a disposition (imprimante, téléphone, ordinateur...). Les prestations peuvent être réalisées en télétravail, c'est-à-dire, au domicile du prestataire. Dans ce cas, les frais de matériel seront définis et inclus dans le devis. Si le lieu de travail doit être modifié par le client selon des besoins spontanés non établis dans le devis, des frais supplémentaires peuvent être appliqués.

Le lieu d'intervention n'est pas limité. Le prestataire se déplace dans un rayon de dix kilomètres autour de son domicile sans frais supplémentaires. Au delà de cette zone, des frais de déplacement sont appliqués à raison de 0,50€ par kilomètre parcouru.

Article 4. La durée du temps de travail

Aucun minimum d'heure n'est à réaliser pour le télétravail. Cependant, afin de valoriser au mieux la présence du prestataire sur site, il sera davantage convenable de prévoir un minimum de deux heures de travail.

Article 5. Devis et commandes

Chaque commande est précédée d'un devis établi gratuitement et sans engagement par le prestataire sur la base des informations fournies par le client. Le devis est adressé en main propre, par voie postale ou électronique. Le devis précise le type de prestation, le tarif et le délai pour accomplir le travail demandé. Pour confirmer la commande, le devis doit être retourné signé et daté avec la mention « bon pour accord ». A défaut du retour signé du devis validé comme ci-dessus mentionné, le prestataire se réserve le droit de ne pas débiter l'exécution de la prestation, l'accord verbal ne faisant pas foi d'acceptation. Pour toute commande soumise à une demande d'acompte, le travail demandé sera effectué qu'après encaissement de l'acompte.

Toute tâche supplémentaire demandée par le client devra être formulée par écrit et acceptée par le prestataire, un devis complémentaire sera alors établi si le délai d'exécution le permet.

Article 6. Tarification

Les tarifs du prestataire sont disponibles sur le site internet « laplumedesartisans.fr ». Ils sont indiqués par heure en Euro ou par document en Euro et sont non soumis à la TVA. Un devis sur mesure peut être proposé selon la demande du client.

Toute décision de remise ou l'application d'un tarif dégressif est à la discrétion du prestataire. Les remises éventuelle accordées au client sont valables pour une prestation définie, en aucun cas pour d'autres prestations à venir.

Le prestataire peut réviser ses tarifs annuellement au 1er janvier.

Dans le cas d'une exécution spécifique le requérant, le montant d'une commande peut être modifié après signature, selon les besoins en fournitures et frais divers pour sa bonne exécution. En cas de demande urgente ou une demande d'exécution de prestation après 18h en semaine, une majoration de 50% du tarif normalement applicable sera effectuée. Pour une exécution de prestation demandée le week end et jours fériés, une majoration de 60% du tarif normal sera appliquée.

Article 7. Délai de réalisation des prestations

Le prestataire s'engage à réaliser les travaux demandés par le client dans le temps imparti, temps indiqué dans le devis.

La réalisation des prestations débute dès la signature du devis ou dès réception du paiement de l'acompte le cas échéant. Le temps de travail indiqué sur le devis peut se trouver modifié à partir du moment où le client a modifié ou ajouté des tâches à effectuer après la signature du devis. Le prestataire s'engage alors à prévenir le client du changement de délai.

Article 8. Coopération et discrétion

Le client doit fournir au prestataire tous documents interne à l'entreprise, confidentiels ou non, afin de réaliser au mieux la mission demandée. Le prestataire s'engage à respecter la confidentialité des informations portées à sa connaissance pendant et après les tâches commandées. Le client doit lui même informer du moyen de transfert qu'il souhaite pour garantir la confidentialité des documents, notamment par internet. La responsabilité du prestataire ne sera en aucun cas engagée en raison d'une interception ou d'un détournement de document ou d'informations.

Article 9. Modalités de paiement

Le règlement des factures est à effectuer par virement bancaire (RIB joint au devis et à la facture), par chèque (à l'ordre de 'La Plume des Artisans') ou par espèces.

Pour toute commande dont la somme est supérieure à 500€, un acompte de 30% sera demandé à la commande, c'est-à-dire, dès la signature du devis. Le règlement du solde se fait à la fin du travail effectué.

Le délai de règlement est de dix jours à compter de la date d'édition de la facture. Aucun escompte ne sera accordé pour un paiement anticipé.

Article 10. Retard de paiement

En cas de retard de paiement et sauf accord préalable entre les parties, les commandes en cours seront interrompues de plein droit jusqu'au paiement complet des commandes impayées. Le client sera alors redevable d'une pénalité de retard, au taux de 11% de la facture concernée et d'une indemnité forfaitaire de 40€, appliquée au montant de la facture impayée conformément à l'article L441-6 et D441-5 du code du Commerce sans qu'une mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Le prestataire peut refuser de travailler à nouveau pour un client qui a cumulé plusieurs retards de paiement.

Article 11. Annulation de commande

Le client peut annuler sa commande en cas de force majeure. Dans ce cas, si le travail demandé n'est pas effectué, le remboursement sera total ou le non-paiement accepté. Si le travail est effectué, la facture sera maintenue. Si le travail n'est effectué que partiellement, il sera facturé au client la somme s'y afférente. Il en est de même si le prestataire annule la commande uniquement en cas de force majeure.

Que ce soit pour le client ou le prestataire, aucune annulation de commande sans motif légitime ne sera accordée sauf accord entre les parties. Aucun motif d'annulation de commande entre les parties ne sera validée sans accord bilatéral.

Article 12. Contestation

Le client dispose d'un délai de dix jours, la date de référence étant celle indiquée sur la facture, pour manifester son mécontentement ou son désaccord sur la réalisation d'une prestation. Passé ce délai, le client est considéré comme satisfait. Il en va du bon sens de chaque parti afin de trouver un accord sur la correction à apporter au travail effectué.

Article 13. Assurance

Chaque partie déclare être assurée auprès d'une compagnie d'assurance professionnelle notamment en Responsabilité civile. La Plume des Artisans est assurée auprès de la MATMUT PRO, contrat n°980 0025 74471 A 30, à compter du 01/02/2020.

Article 14. Droit applicable et juridiction compétente

Tout litige relatif à l'interprétation et l'application de ces conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut d'entente amiable, le litige sera porté devant le tribunal compétent auquel se rattache La Plume des artisans.

Dernière mise à jour: 06 janvier 2020..